



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

revalorisation

Question écrite n° 17823

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la formation dans le secteur du bois. Les professionnels de cette branche de l'artisanat s'interrogent sur l'enseignement dispensé dans les établissements professionnels formant les futurs menuisiers. En effet, peu de diplômés leur semblent vraiment opérationnels à la fin de leur cursus. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour valoriser la formation professionnelle et donc le recrutement dans le secteur du bois.

Texte de la réponse

L'adéquation des formations avec les attentes des différents secteurs économiques qui accueillent les nouveaux diplômés, est une des préoccupations principales du ministère en charge de l'éducation nationale. A cet effet la direction de l'enseignement scolaire responsable de la gestion des diplômes professionnels et technologiques travaille en étroite collaboration avec les professionnels des différents secteurs. Pour le domaine du bois, à la demande notamment des professionnels qui participent aux travaux de la commission professionnelle consultative (CPC) bois et dérivés, il a été décidé, dans un premier temps, de rénover les CAP afin de prendre en compte les évolutions importantes intervenues notamment dans la menuiserie aux cours de ces dernières années : techniques de fabrication, activités de pose dans le domaine du bâtiment... Deux nouveaux CAP ont été créés, le CAP menuisier fabricant (menuiserie, meuble, agencement) et le CAP menuisier installateur. Le premier couvre les métiers de la fabrication artisanale et industrielle et le second ceux de la pose d'éléments préfabriqués dans le domaine du bâtiment. Il est à noter que ce dernier domaine d'activité n'était, jusqu'alors, pas pris en compte dans la formation. La mise en application de ces deux diplômes interviendra dès la rentrée 2003 et concerne environ 5 000 jeunes en formation sous statut scolaire et 3 600 jeunes apprentis. Afin de proposer une filière de formation cohérente et adaptée aux besoins, les travaux de rénovation se poursuivent. Ils concernent désormais l'axe BEP/baccalauréat professionnel pour lequel une nouvelle structure a déjà été élaborée. Elle prend en compte les deux grands domaines de la filière bois que sont la construction et l'aménagement de l'habitat d'une part et la productique bois d'autre part. Chacun de ces domaines fait également l'objet d'un découpage qui permettra de construire les nouveaux diplômes autour de familles d'activités et de compétences représentant au mieux la réalité professionnelle. Cette rénovation de toute la filière réalisée dans le cadre de la commission professionnelle consultative (CPC) où les artisans sont représentés devrait répondre à leur souci de qualification. En amont de l'engagement des jeunes dans cette filière de formation et de façon plus générale, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a fait de la valorisation de la voie professionnelle l'une de ses principales priorités. Ainsi, au niveau collège diverses dispositions récemment introduites visent à favoriser une découverte active des métiers, condition nécessaire à une orientation positive vers l'enseignement professionnel. Pour tous les élèves dans le cadre de l'éducation à l'orientation, des journées spécifiques d'information sur les métiers sont mises en place, telles celles organisées lors de la semaine école-entreprise. Par ailleurs, au cas par cas, pour des élèves volontaires, entrés au moins dans leur quinzième année, qui manifestent une réelle motivation pour des

modalités d'enseignement plus concrètes et actives, se mettent en place, dans un nombre croissant de collèges, des dispositifs en alternance qui ont pour objet de favoriser la découverte du monde professionnel et des activités qui s'y rapportent. Enfin, dans toutes les académies, des classes de 3^e préparatoires à la voie professionnelle accueillent des élèves qui n'envisagent pas, a priori, de poursuivre des études longues. L'enseignement comporte un volet consacré à la découverte du monde professionnel : l'objectif recherché est de mettre l'élève en contact avec des métiers relevant de plusieurs champs professionnels, afin de lui permettre d'affiner progressivement son projet d'orientation vers la voie professionnelle. Il ne s'agit pas de débiter l'apprentissage d'un métier défini, mais plutôt d'aborder des champs professionnels élargis.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17823

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3627

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7308